

Nice, le 7 avril 2015

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur Académique des Services de  
l'Education Nationale des Alpes-Maritimes,

à

Monsieur le Directeur  
CENTRE GITE TONIC  
87 chemin du Colet du Moulin

06850 SAINT AUBAN

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
des Alpes-Maritimes

Téléphone  
04 93 72 64 50

Mél  
ia06@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr/ia06

DIVISION DES ELEVES  
ET DE L'ACTION  
EDUCATIVE

Bureau Vie scolaire

Réf : SV/db/2014-15

Affaire suivie par :  
Annick DURAND

Téléphone :  
04 93 72 63 37

Télécopie :  
04 93 72 63 61

Mél  
Annick.durand  
@ac-nice.fr

53, avenue Cap de Croix  
06201 Nice cedex 2

Monsieur le Directeur,

Après la visite du 3 avril 2015 de notre Conseiller pédagogique départemental Monsieur ORSI Gilbert au centre de vacances , j'ai l'honneur de vous confirmer l'inscription de l'établissement que vous dirigez au répertoire des structures autorisées à accueillir des élèves du premier degré en séjour avec nuitées, dans le cadre de la réglementation en vigueur (circulaire n° 99-136 du 21.09.1999 modifiée par les circulaires n° 2000-075 du 31.05.2000 et n° 2005-001 du 05.01.2005).

Le centre Gite Tonic :  
2 classes élémentaire, soit 50 élèves

Le numéro d'inscription au répertoire départemental est le 062006.09

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Inspecteur d'académie,  
Directeur des Services de l'Education Nationale des  
Alpes-Maritimes et par délégation,  
l'Inspecteur de l'Education nationale Adjoint,

  
ETIENNE